

Procès-verbal n°12 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 5 mars 2026
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Françoise GEBELIN, Mr Grégory GRAUBY
Excusées :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbations des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°11 du 12 février 2026.

CHAMPIONNATS MATCHS REMIS

SENIORS Féminines à 8

J12 LA REGORDANE / MOUSSAC remis au 03/05/2026

J13 ANDUZE / MOUSSAC remis au 03/05/2026

J13 ST PRIVAT / ST HILAIRE remis au 03/05/2026

SENIORS Féminines à 11

J8 SALINDRES / SUMENE remis au 19/04/2026

U15 Féminines

SALINDRES / LE VIGAN remis au 04/04/2026

ALES / ROQUEMAURE remis au 04/04/2026

SEDISUD / CHUSCLAN remis au 04/04/2026

RETOUR CSR / INFORMATION

U15 FEMININES A 8

Match n°54703713 du 07/02/2026

SC ROQUEMAURE 1 (561115) / OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES (503029)

Absence de FMI

➤ **SANCTIONNE** le club **SC ROQUEMAURE 1 (561115)** de la perte, par pénalité (-1 point), de la rencontre N° **54703713 du 07/02/2026** pour en reporter le bénéfice à **Olympique Alès en Cévennes (503029)** sur le score de 3/0

FUTSAL

Le 22 février 2026 a eu lieu le futsal U15F sur les installations de SALINDRES

Merci à la municipalité pour le prêt du gymnase ainsi qu'aux dirigeants de SALINDRES et aux 2 arbitres officiels.



Clubs absents à ce tournoi : ROQUEMAURE et ALES (amende de 60€ pour la non-participation).

La Présidente,

Bernadette FERCAK



Le Secrétaire de séance,

Françoise GEBELIN

